

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« internet »,

insérer les mots :

« présentant une nature terroriste ou extrémiste violente ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 15 mai, la France a lancé aux côtés de la Nouvelle-Zélande "l'appel de Christchurch" exprimant sa volonté de lutter contre les contenus terroristes et extrémistes violents sur le net.

L'examen de cette proposition de loi est l'occasion de donner corps à cet engagement en ajoutant les contenus terroristes et extrémistes violents à la liste des contenus que les plateformes numériques se doivent de retirer dans les 24 heures suivant leur signalement.

Tel est l'objet de cet amendement.